

CHARTRE

relative aux relations entre

les membres de l'Ordre vaudois d'EXPERTsuisse (OVES), Fiduciaire | Suisse section vaudoise (F|S),
l'Ordre Romand des Experts Fiscaux Diplômés section vaudoise (OREF)

et

la Direction générale de la fiscalité (DGF)
(Administration cantonale des impôts (ACI))

A. Généralités

Afin de garantir le maintien de bonnes relations entre les membres de l'OVES, de F|S et de l'OREF avec la DGF (ACI), les parties conviennent d'adopter la présente Charte.

B. Désignation d'un représentant

L'OVES, F|S et l'OREF (les trois associations) constituent une Commission fiscale (ci-après la Commission) chargée de les représenter auprès de la DGF (ACI). La Commission est constituée de la ou du président-e de chaque association ainsi que d'un second membre pour chacune d'entre elles.

C. Rapports avec la DGF (ACI)

La Commission s'efforce de représenter avec dignité ses membres et d'agir au mieux de leurs intérêts, en conformité avec les règlements internes des trois associations.

La Commission réceptionne les informations fiscales émanant des autorités et les communique aux comités des trois associations. Les communications y relatives à l'intention des membres des trois associations sont validées au préalable par la DGF (ACI).

La DGF (ACI) consulte dans la mesure du possible la Commission qui est force de proposition dans l'élaboration des textes relevant du domaine fiscal ainsi que pour tout autre projet de nature fiscale concernant les membres et entreprises représentées par les trois associations.

La Commission rencontre régulièrement la DGF (ACI) afin de discuter de la pratique fiscale des autorités et de tous sujets d'actualité. Une telle réunion se tient en principe trimestriellement.

Pour la DGF (ACI)


Marinette Kellenberger
Directrice générale de la fiscalité


Pierre Dériaz
Directeur Division Taxation

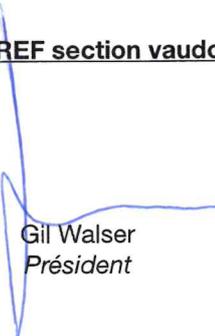
Pour l'OVES


Camille Moser
Présidente

Pour (F|S) section vaudoise


Véronique Delessert Pernet
Présidente

Pour l'OREF section vaudoise


Gil Walser
Président

Lausanne, le 1^{er} décembre 2022